

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024061 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/03/2024

Objet : AP CP CIS AURIGNAC

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-061 AP CP Aurignac CA DU 25 03 2024.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2024-061 AP-CP Aurignac 2024.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20240325-2024061-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/04/2024

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	9
Représentés :	1
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du vingt-cinq mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 7 mars 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant

Étaient représentés : MALRIC Line, membre suppléant donne procuration à BAYLAC Sandrine, membre titulaire

Étaient excusés : SIMION Arnaud, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, CUJIVES Didier, membre suppléant, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant

OBJET : AP CP AURIGNAC CA DU 25 03 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30;

Considérant l'opération de réaménagement avec extension du centre d'incendie et de secours d'Aurignac est inscrite à la programmation 2024 et doit faire l'objet d'une autorisation de programme ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 12 AVR. 2024, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Le projet consiste à restructurer les locaux existants et à intégrer ceux contigus de la communauté de communes ; il devrait être de l'ordre de 1 000 m². Le programme doit encore être rédigé une fois que seront connues ses spécificités mais il est d'ores et déjà fixé à 1 350 000 € TTC qui seront répartis comme suit

- Acquisition du bâtiment de la communauté de communes : 320 000 €
- Études : 130 000 €
- Travaux : 835 000 €
- Mobiliers : 21 000 €
- Prestations GSI : 24 000 €
- Prestations SSSM : 7 000 €
- Matériels patrimoine : 8 500 €
- Matériels informatiques : 4 500 €
- Divers (révision des prix, imprévus, branchements, publicités etc...) : ces postes sont inclus dans les lignes ÉTUDES et TRAVAUX pour être en cohérence avec la fiche financière de l'opération.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport de M. STRASBACH,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs à l'opération de réaménagement avec extension du centre de secours d'Aurignac.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



12 AVR. 2024

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
✉ ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex